

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 24-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
SCAI	1
DDR	1
DFI	1
DES	1
JONC	1
IGPS	1
Archives NC	1
Intéressés	6

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 11674-2018/1-ACTS/DJA du 24 avril 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 JUIN 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 2 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux, les mots : « *M. Alesio Saliga, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* ».

ARTICLE 2 : Après l'article 90 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège de Dumbéa sur Mer, il est inséré un article ainsi rédigé :

« **ARTICLE 90-1 :** *Au collège d'Apogoti, sont désignés :*

Au conseil d'administration :

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ;
- M. Sylvain Pabouty, suppléant.»

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.